

Ville de LAON
Hôtel de Ville
02001 LAON cdx

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 12 décembre 2022 à 18 h 30

PRESIDENCE DE Eric DELHAYE, Maire de LAON.

PRESENTS ou REPRESENTES Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE - S.DUPONT - Y.BUFFET - C.MATHIEU - F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES -
P.MOZIN - G.BLANCHARD-DOUCHAIN - D.VALISSANT(pouvoir à S.LETOT-DURANDE) -
D.VALLIERE - D.PIERRE - A-M.SAUVEZ - F.POIDEVIN - A.DELEBARRE-TESSÉDRE - M-
M.PASCUAL - J-M.QUERE - H.LAHYANI - E.GOULLIEUX(pouvoir à S.DUPONT) - A.LEFEVRE -
A.LEMARCIS(pouvoir à F.POIDEVIN) - C.CHATELAIN - M.BEAUFRÈRE(pouvoir à C.CHATELAIN) -
B.LEBEL - M-P.FOURDRAIN FAY(pouvoir à C.MATHIEU) - P.CERVI(pouvoir à S.ETIENNE-
CHARLES) - B.LAGNEAU(pouvoir à M-M.PASCUAL) - C.GUILLAUME - N.GIRARD - F.KARIMET -
C.MEULLEMIESTRE - Y.RUDER - N.DUSSART - N.DRAGON

ABSENT EXCUSE Aucun

SECRETAIRE DE SEANCE Hubert DAUCHEZ

RAPPORTEUR Sophie ETIENNE-CHARLES

- 19 -

M.A.L

**Demande de subvention à la DRAC Hauts-de-France : Education Artistique et
Culturelle**

date de convocation
au conseil municipal

Lundi 5 décembre 2022

Mes chers collègues,

La Maison des Arts et Loisirs mène tout au long de l'année des projets artistiques dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, mais, également, de nombreuses actions culturelles en faveur de la jeunesse et des publics éloignés de l'offre culturelle.

C'est grâce à son projet artistique exigeant que la Maison des Arts et Loisirs de la ville de Laon est reconnue comme un établissement culturel phare sur le territoire des Hauts-de-France.

La DRAC Hauts-de-France a ainsi choisi d'apporter son aide pour les EAC (éducation artistique et culturelle)

Des actions artistiques avec des ateliers et des répétitions publiques seront proposées sur de nombreux spectacles jeune public.

Par ailleurs nous travaillerons avec l'artiste Clément Fourmont sur le territoire, en partenariat avec le FRAC Picardie. Le travail de collecte et de restitution à la MAL de Laon s'étalera sur la saison 2022-2023

Pour toutes ces actions, la DRAC Hauts-de-France peut apporter son soutien à hauteur de 15 000 €.

AUSSI, MES CHERS COLLEGUES, LES COMMISSIONS DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES AYANT ETE ENTENDUES ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :

- **AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la DRAC Hauts-de-France, Ministère de la Culture, au titre de l'année 2022 les subventions suivantes :

- 15.000,00 € au titre des Education Artistique et Culturelle

*

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE 16 DEC. 2022

LE PRESIDENT DE SEANCE,

Eric DELHAYE



LE 16 DEC. 2022

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Hubert DAUCHEZ